

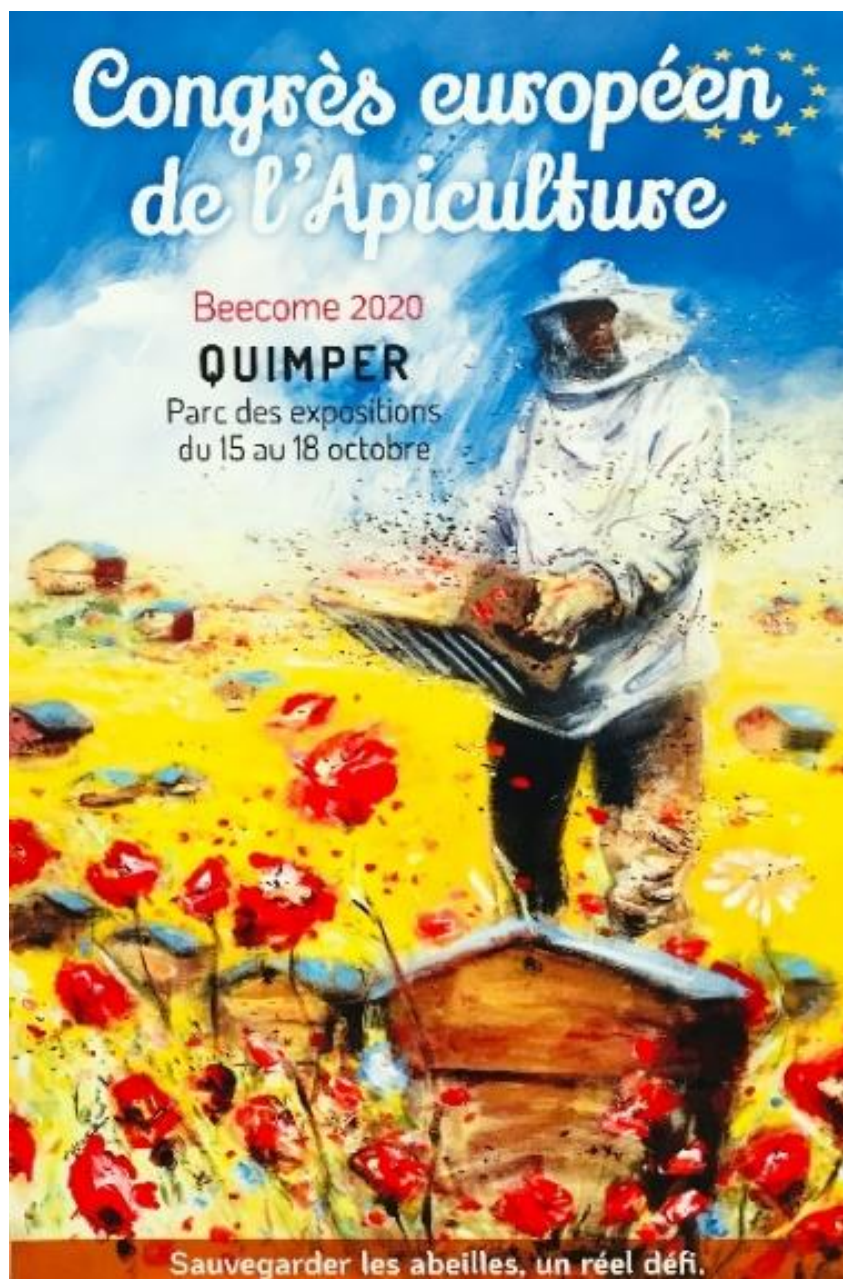


LA PHEROMONE N° 55
Novembre 2019



À venir...

- **24 novembre 2019** : date limite de retour du bon commande
- **Dimanche 8 décembre 2019** : réunion de secteur Plabennec
- **Samedi 18 janvier 2020** : Assemblée Générale de l'Abeille Finistérienne au lycée du Nivot à Loperec
- **Samedi 25 janvier 2020** : Formation théorique « Débuter en apiculture »



L'EDITO

Alors qu'en 1^{ère} page de notre revue nationale « Abeille et Fleurs » d'octobre on pouvait lire « **2019 une année noire** » pour nous en Finistère et plus largement en Bretagne nous avons le sourire quant au bilan de cette saison bien difficile fut-elle à mener. Espérons que l'année 2020 riche en activités nous apporte une aussi belle récolte.

Pour l'année à venir peu de changement, les activités de l'Abeille Finistérienne seront calquées sur celles de 2019 à noter toutefois l'Assemblée Générale programmée d'ordinaire en fin d'année aura lieu dès les premiers jours 2020, un essai... qui permettra à certains de se libérer, les marchés de Noël étant terminés.

Mais l'année 2020 sera l'année du congrès européen de l'apiculture à QUIMPER

L'apiculture a beaucoup évolué ces dernières décennies. Dans ce contexte dû au réchauffement climatique, l'abeille et l'apiculteur souffrent. Les mortalités sont importantes, les récoltes sont parfois catastrophiques.

Il est donc primordial que ce genre de rassemblement ait lieu régulièrement, c'est le rdv incontournable des organisations apicoles françaises et européennes.

SAUVEGARDER LES ABEILLES ET L'APICULTURE : un réel défi d'avenir

C'est le thème de ce congrès... Ces quelques mots résument parfaitement ce que nous devons mettre en place pour la réussite d'un tel évènement.

Les apiculteurs français et européens sont depuis de très nombreuses années des lanceurs d'alertes sur l'environnement. Aujourd'hui notre abeille est en danger, notre biodiversité s'appauvrit à grande vitesse et le réchauffement climatique engendre des baisses de ressources en nectar.

C'est dans ce contexte que l'Abeille Finistérienne s'est vu confié l'organisation du prochain congrès européen ici à QUIMPER au parc des expositions du 15 au 18 octobre

Le congrès sera le rendez-vous de l'ensemble des partenaires apicoles. Cet évènement sera une belle opportunité pour tous de découvrir la filière apicole et ses différents métiers. De nombreuses manifestations festives et pédagogiques, ainsi que des conférences seront proposées tout au long de ce congrès, Des animations ludiques et des expositions à destination du jeune public, très concerné par l'avenir de nos abeilles seront également proposées.

Tous ensemble faisons que ce congrès soit une réussite !!!

Gilbert MORIZUR
Président d l'Abeille Finistérienne

L'actualité de cette rentrée est bien évidemment le lancement officiel du 8^{ème} congrès européen de l'apiculture Beecome 2020, le 16 octobre dernier à Quimper. L'évènement méritait bien une soirée inaugurale en présence des organisateurs, l'Abeille Finistérienne et l'UNAF, et des élus du département et de Quimper Agglomération. A cette occasion, l'affiche du congrès, réalisée par l'artiste brestois Paul BLOAS, a été dévoilée et c'est une magnifique réussite !

Nous avons maintenant un an pour concrétiser avec vous cet ambitieux



CONGRES EUROPEEN D'APICULTURE 2020 Résultat du concours de logo

Lors de la dernière phéromone, nous lançons un concours de logo auprès de nos adhérents pour le congrès européen 2020 de l'apiculture à Quimper.

Huit propositions nous ont été transmises, et nous vous avons demandé de voter pour le logo qui retenait le plus votre attention.

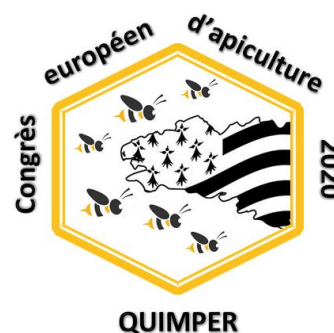
Il y a eu pas moins de 80 votants répartis en trois collèges distincts :

- les adhérents
- les membres du Conseil d'administration de l'Abeille Finistérienne

- les membres de la commission congrès de l'UNAF

Un logo a fait l'unanimité des votants et a donc remporté le concours.

Ce logo sera utilisé comme identité visuelle du prochain congrès.



Un grand merci aux huit artistes qui nous ont proposé de très belles créations.

Merci également aux adhérents qui ont pris le temps de voter.

Félicitation au gagnant de ce concours qui se verra attribuer comme prix, une ruche complète, lors du congrès en octobre 2020.



GROUPEMENT D'ACHAT

La saison apicole 2019 se termine tout juste et il faut déjà penser à préparer celle de 2020 !

Le Groupement d'achats vous propose à nouveau la possibilité d'achats de matériels, sirop et pots à prix négociés.

Vous trouverez en pièce jointe le **catalogue 2020 avec plus de 50 articles** : nous espérons ainsi répondre à vos attentes avec notamment du matériel pour la miellerie et des accessoires pour le rucher.

Les bons de commande « Matériels » et « Pots » seront à retourner pour

le 24 novembre 2019

à l'adresse figurant sur le document. Veuillez à bien prendre en compte cette nouvelle adresse pour vos envois :

ABEILLE FINISTERIENNE

Chez Mme Aurore LANDRIEUX

11 rue du Docteur Maze

29450 SIZUN

→ N'oubliez pas de cocher le lieu où vous souhaitez récupérer votre commande

➔ Les commandes de Matériels et Pots devront être réglées séparément :

- Le bon de commande du matériel devra être accompagné **d'un chèque d'acompte de 30% du montant total** de votre commande.

- Le bon de commande des pots devra être accompagné **d'un chèque du montant total** de votre commande.

➔ Par ailleurs, si vous souhaitez que vos corps de ruche et hausses neufs soient imprégnés de cire microcristalline, vous pouvez sélectionner sur votre bon de commande, les références concernées portant la mention **PARAFFINEE**.

Nous pourrons ainsi avoir, en amont, les quantités de matériel à traiter à la cire microcristalline et organiser les opérations d'imprégnation courant février / mars.

➔ Concernant les pains de cire (**cire issue exclusivement des opercules et hausses**), ils seront récupérés lors de l'Assemblée Générale du 18 janvier 2020 au Lycée agricole du Nivot.

Ces pains seront pesés (déduction faite des impuretés) et valorisés au prix de 12€/kg

Un avoir sera établi et viendra en déduction de votre nouvelle commande de cire, matériel ou pots.

Tarif 2020 de la cire gaufrée : **76 € les 5 Kg**

➔ La distribution de matériel et des pots sera réalisée courant Février/Mars 2020 : les dates vous seront communiquées ultérieurement.

Une journée de distribution de sirop vous sera également proposée en janvier.



REUNION DE SECTEUR

Pour les nouveaux adhérents qui nous ont rejoint cette année, et pour les plus anciens expérimentés, les réunions de secteur sont toujours un moment attendu !

Ces rendez-vous semestriels sont l'occasion de partager nos expériences et de répondre aux

questions que nous pose la pratique de l'apiculture, qui est loin d'être une science exacte !

En cette fin d'année apicole, nous vous proposons de faire un bilan de cette saison et d'aborder les sujets suivants

- *Bilan de la saison (essaimage, miel, frelons...)*
- *L'élaboration d'un onguent à base de propolis*
- *L'essaimage et la cueillette d'un essaim*

Cette réunion aura lieu à

Plabennec

Le Dimanche 5 novembre, de 9h30 à 12h,

à la salle Marcel Bougain

Contact : Gilbert MORIZUR ☎ 06 67 94 97 38



Suite à un calendrier de fin d'année chargé, l'assemblée générale de l'Abeille finistérienne va être décalée au début de l'année prochaine.

Noter dès à présent la date dans vos agendas :

AG le samedi 18 janvier 2020 à partir de 9h au lycée agricole du Nivot à LOPEREC.

Une invitation détaillant le programme de cette journée et notamment le thème de la conférence de l'après-midi vous parviendra courant décembre.

DECLARATION DE RUCHES 2019



La déclaration des ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, ceci dès la détention de la première colonie.

Elle doit être réalisée entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2019.

Vous pouvez accéder à la déclaration en ligne sur le site du ministère de l'agriculture :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches>

Cette déclaration en ligne est à privilégier car elle vous permet de recevoir automatiquement votre récépissé.

Si vous ne disposez pas d'un accès à internet, vous pouvez toujours réaliser une déclaration de ruches par voie postale en remplissant le formulaire CERFA n° 13995*04. Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ deux mois à compter de la réception du formulaire par l'administration.

L'ETIQUETAGE DU MIEL

Une fois le miel récolté et mis en pots, vous pouvez être tenté par l'apposition d'une belle étiquette vantant les mérites de votre production !

Qu'il s'agisse de vente à vos proches ou amis ou lors de marchés, attention car la réglementation fixe les dénominations légales de vente de miel et précise les modalités d'étiquetage applicables aux denrées alimentaires préemballées.

Petit rappel des mentions obligatoires à faire figurer sur vos étiquetages

➔ [Règlement \(UE\) n°1169/2011](#) du 25 octobre 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires

- **La dénomination de vente :**

C'est la description du produit qui doit indiquer la nature de l'aliment. Sous la dénomination « Miel », on ne considère donc que la substance sucrée produite naturellement par les abeilles. Exemple : miel de fleurs, miel de miellat...

La dénomination peut être complétée par des indications concernant **l'origine florale** (miel de bruyères, miel de colza...), **l'origine régionale** (miel de Bretagne, miel du Finistère...), **ou des critères spécifiques de qualité** (miel de printemps, miel crémeux,...).

Attention : La mention Miel toutes fleurs n'est pas admise. Privilégier la mention Miel de fleurs.

- **La liste des ingrédients :**

Elle n'est pas exigée si vous utilisez la dénomination « Miel » (car denrée alimentaire ne comportant qu'un seul ingrédient) mais la composition des mélanges de miels peut être signalée (miel de lavande et miel de thym par exemple).

- **La date de durabilité minimale (DDM) :**

La DDM remplace l'ancienne appellation de DLUO. Elle doit être annoncée par la mention « A consommer de préférence avant fin » mois/ année.

- **Le numéro de lot de fabrication :**

Le n° de lot n'est pas obligatoire si la DDM est exprimée en clair (jour, mois, année). Dans le cas contraire, il est obligatoire et peut se traduire par une codification liée au jour de conditionnement. Exemple : 2019-0820 (pour miel conditionné le 20 août 2019)

- **Nom ou raison sociale et adresse du conditionneur ou fabricant**

- **Indication du pays d'origine :**

Exemple « Origine France » ou « Récolté en France »

- **Indication du poids net**

Si le poids net est compris entre 200g et 1000g, la hauteur minimale de caractère doit être de 4mm. (AM du 20 octobre 1978)



Dans tous les cas, les mentions d'étiquetage ne doivent pas être de nature à induire le consommateur en erreur sur les qualités du miel !

Pour plus de précisions, vous pouvez télécharger la fiche pratique « Etiquetage du miel » sur le site du ministère de l'économie et des finances via le lien suivant :

<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Etiquetage-du-miel>

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2015, une signalétique informant le consommateur des produits recyclable qui relèvent d'une consigne de tri est également à faire figurer sur l'étiquetage. Il s'agit du pictogramme « Triman ».

➔ [Décret n° 2014-1577](#) du 23 décembre 2014 relatif à la signalétique commune des produits recyclables qui relèvent d'une consigne de tri



Si vous commercialisez des produits élaborés à base de miel comme des bonbons ou du pain d'épices, n'oubliez pas d'indiquer la liste des ingrédients utilisés, par ordre pondéral décroissant.

Le Règlement INCO du 25 octobre 2011 concernant l'information du consommateur exige également que **les ingrédients allergènes doivent être mis en évidence dans la liste des ingrédients,**

par exemple par l'utilisation de caractère gras ou italique

Liste des 14 allergènes à déclaration obligatoire :

- **Céréales** contenant du gluten (à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut) et produits à base de ces céréales.
- **Arachides** et produits à base d'arachides.
- **Soja** et produits à base de soja.
- **Lait** et produits à base de lait (y compris le lactose).
- **Œufs** et produits à base d'œufs.
- **Fruits à coque**, à savoir amandes, noisettes, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix du Brésil, pistaches, noix de Macadamia et noix du Queensland, et produits à base de ces fruits.
- **Poissons** et produits à base de poissons.
- **Crustacés** et produits à base de crustacés.
- **Mollusques** et produits à base de mollusques
- **Céleri** et produits à base de céleri.
- **Moutarde** et produits à base de moutarde.
- **Graines de sésame** et produits à base de graines de sésame.
- **Anhydride sulfureux** et **sulfites** en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre exprimées en SO₂.
- **Lupin** et produits à base de lupin.

Au dos :



L'AGENDA 2020 des activités de l'Abeille Finistérienne



AGENDA 2020

DATE	QUOI	Horaires
Samedi 18 janvier	Assemblée Générale de l'Abeille Finistérienne – Lycée Le Nivot LOPEREC	9h / 17h
Samedi 25 janvier	Session n°1 de formation « Débuter en apiculture – Lycée Le Nivot LOPEREC	9h / 17h
Courant mois de Février	Distribution matériel – ST YVI et PLOUDANIEL	9h30 / 12h
Samedi 07 mars	Session n°2 de formation « Débuter en apiculture – Lycée Le Nivot LOPEREC	9h / 17h
Samedi 28 mars	Formation théorique « Gestion administrative de son activité apicole » - Lycée Le Nivot LOPEREC	9h / 17h
Mars 2020	Festival AGRIDEIZ à QUIMPER avec concours des miels et chouchens	
?	Réunion de secteur Nord - Plabennec	9h30 / 12h
Samedi 4 avril	Stage pratique « Visite de printemps – Rucher école de Rosporden	14h / 17h
Samedi 11 avril	Stage pratique « Visite de printemps – Rucher école de Dirinon	14h / 17h
Samedi 25 avril	Stage pratique session n°1 « Débuter en apiculture » - Ruchers école de Dirinon et Rosporden	14h / 17h
Samedi 2 mai	Stage pratique « Optimisation de la ruche - Division » - Rucher école de Rosporden	14h / 17h
Samedi 9 mai	Stage pratique « Optimisation de la ruche - Division » - Rucher école de Dirinon	14h / 17h
Samedi 16 mai	Stage pratique « Elevage de reines » - Rucher école de Rosporden	14h / 17h
Samedi 6 juin	Stage pratique session n°2 « Débuter en apiculture » - Rucher école de Rosporden	14h / 17h
Samedi 13 juin	Stage pratique session n°2 « Débuter en apiculture » - Rucher école de Rosporden	14h / 17h
Samedi 14 septembre	Stage pratique « Visite d'automne » - Ruchers école de Dirinon et Rosporden	14h / 17h